


LEGENDE
Secteur de mixité sociale (secteur a)
(au titre de l'article L.151-15 du code de l'urbanisme)



LEGENDE

ZONAGE

- UA : Centre-Ville
- UAa : Centre-ancien ovillois
- UAb : Secteur de la gare
- UAc : Secteur avenue du Maréchal Foch
- UAd : Secteur avenue Carnot
- UB : Secteur de projet (Boulevard Henri Barbusse)
- UC : Grandes résidences d'habitat collectif
- UH : Secteur à dominante pavillonnaire
- UHi : Sous secteur UH permettant l'implantation d'habitat intermédiaire
- UG : Les Pierrats
- UI : Activités industrielles
- UL : Équipements publics
- UX : Marine Nationale

SECTEUR DE PROJET

- Emplacement réservé pour infrastructures et équipements (au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme)
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du Code de l'urbanisme)
- Secteur de mixité sociale (secteur b à e) (au titre de l'article L.151-15 du code de l'urbanisme)
- Périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global (au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme)

PROTECTION DU PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL

- Alignement d'arbres à protéger (au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme) (cf. annexe 5.2 du règlement)
- Espace Paysager Protégé (au titre de l'article L.15-23 du Code de l'urbanisme)
- Arbre remarquable à protéger (au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme) (cf. annexe 5.2 du règlement)

PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI

- Batiment patrimonial protégé (au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme) (cf. annexe 5.2 du règlement)

PROTECTION DU COMMERCE DE PROXIMITÉ

- Lineaire commercial protégé (au titre de l'article L.15-16 du Code de l'urbanisme)

IMPLANTATION SPECIFIQUE

- Implantation à l'alignement possible
- Implantation spécifique (cf. règlement zone UB)

SECTEUR DE HAUTEUR SPECIFIQUE (cf. règlement zone UB)

RISQUES NATURELS

- Secteur concerné par les plus hautes eaux connues en 2004 (DRIEE)
- Territoire à risque faible d'inondation (DGPR 2020)

STATIONNEMENT

- Secteur situé à moins de 500m des points d'accès aux transports en commun

Secteurs de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du Code de l'urbanisme

Número	Porcentaje de mixité sociale
a	35% minimum du nombre de logements total réalisés doivent être compatibles au titre de la loi SRU, pour les opérations de 5 logements et plus ou d'une surface de plancher de 300 m ² et plus
b	90% minimum du nombre de logements total réalisés doivent être compatibles au titre de la loi SRU
c	30% minimum du nombre de logements total réalisés doivent être compatibles au titre de la loi SRU
d	40% minimum du nombre de logements total réalisés doivent être compatibles au titre de la loi SRU
e	90% minimum du nombre de logements total réalisés doivent être compatibles au titre de la loi SRU

Tableau des emplacements réservés (au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme)

N° Emplacement réservé	Désignation	Surface (m ²)	Réaffectation
1	Aménagement de trottoir	21,1	Commune
2	Aménagement de trottoir	40,1	Commune
3	Aménagement de trottoir	27,5	Commune
4	Aménagement de trottoir	26,1	Commune
5	Aménagement pour installation du VAP	41,8	Commune
6	Aménagement de trottoir	146,4	Commune
7	Aménagement de trottoir	49,3	Commune
8	Aménagement de trottoir	6,7	Commune
9	Aménagement de trottoir	16,3	Commune
10	Aménagement de trottoir	4,6	Commune
11	Régularisation Fonctions Domains Publics de Nat. Trottoir et canalisations	41,5	Commune
12	Régularisation Fonctions Domains Publics de Nat. Trottoir	21,6	Commune
13	Régularisation Fonctions Domains Publics de Nat. Trottoir et canalisations	41,5	Commune
14	Régularisation Fonctions Domains Publics de Nat. Trottoir et canalisations	68,1	Commune
15	Régularisation Fonctions Domains Publics de Nat. Trottoir et canalisations	26,3	Commune
16	Régularisation Fonctions Domains Publics de Nat. Trottoir et canalisations	40,3	Commune
17	Régularisation Fonctions Domains Publics de Nat. Trottoir et canalisations	119,4	Commune
18	Régularisation Fonctions Domains Publics de Nat. Trottoir et canalisations	397,7	Commune
19	Régularisation Fonctions Domains Publics de Nat. Trottoir et canalisations	119,4	Commune
20	Régularisation Fonctions Domains Publics de Nat. Trottoir et canalisations	33,7	Commune
21	Régularisation Fonctions Domains Publics de Nat. Trottoir et canalisations	19,3	Commune
22	Régularisation Fonctions Domains Publics de Nat. Trottoir et canalisations	19,7	Commune
23	Régularisation Fonctions Domains Publics de Nat. Trottoir et canalisations	49,3	Commune
24	Aménagement de trottoir	49,3	Commune
25	Aménagement de trottoir	49,3	Commune
26	Aménagement de trottoir	62,3	Commune
27	Aménagement de trottoir	119,4	Commune
28	Aménagement de trottoir	119,4	Commune
29	Aménagement de trottoir	119,4	Commune
30	Aménagement de trottoir	119,4	Commune
31	Aménagement de trottoir	119,4	Commune
32	Aménagement de trottoir	119,4	Commune
33	Aménagement de trottoir	119,4	Commune
34	Aménagement de trottoir	119,4	Commune
35	Aménagement de trottoir	119,4	Commune
36	Aménagement de trottoir	119,4	Commune
37	Aménagement de trottoir	119,4	Commune
38	Aménagement de trottoir	119,4	Commune
39	Aménagement de trottoir	119,4	Commune
40	Aménagement de trottoir	119,4	Commune

